

# LA SOUS TRAITANCE

SOUS\_TRAIT

## PROGRAMME 2025

**Accès formation : inscription 15 jour avant le début de la formation.**

**Modalités d'accès: entretien téléphonique**

## **Objectifs**

Connaître les règles pratiques de la sous traitance en marchés de travaux BTP (en application de la loi de 1975 pour les marchés publics ou privés).

### **Public Visé**

Toute personne souhaitant connaître les règles pratiques de la sous-traitance.

### **Durée**

**8.00** Heures

**1** Jour

### **Pré Requis**

Aucun prérequis spécifique.

## **Parcours pédagogique**

Statuts et protection du sous-traitants et du sous-traité

Définition, conditions d'application de la loi de 1975, les spécificités du BTP

### **La sous traitance BTP dans les marchés privés**

La possibilité d'interdire le recours à la sous-traitance

Acceptation des sous-traitants et agrément de leurs conditions de paiement

L'action directe

Délégation de paiement et cautionnement

Paiement direct par établissement bancaire

Cession et nantissement des créances

La responsabilité du sous-traitant

La mise en cause du maître d'ouvrage

### **La sous traitance BTP dans les marchés publics**

La possibilité d'interdire le recours à la sous traitance

Acceptation des soustraitants et agrément de leurs conditions de paiement

Le paiement direct ; le nantissement

La mise en cause du maître d'ouvrage

### **Le contrat de sous traitance spécial BTP**

L'obligation d'un contrat écrit en sous traitance

Structure et clauses

Etablissement d'un contrat écrit en sous traitance

Structure et clauses

Etablissement d'un contrat écrit desous traitance à partir d'un exemple et d'un contrat type.

## **Objectifs pédagogiques**

Connaître les règles pratiques et la réglementation afférente à la sous-traitance.

Savoir établir un contrat de sous traitance.

Connaître les spécificités applicables dans le bâtiment.

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : SOUSTRAIT-20250123

## Méthodes mobilisées

### Formation présentielles :

- Exposé du formateur.
- Réflexion collective.
- Analyse de la pratique.
- Support de cours.

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et qualifié.

## Méthodes d'évaluation

- Questionnement oral.
- Fiche d'évaluation.
- Attestation de formation.

Nombre de stagiaire formé en 2023 : 4

- Taux de satisfaction 2023 : 100 %

## Modalités d'accessibilité handicap

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

## Tarifs (net de taxes)

Intra (Par Jour) :

[Nous consulter](#)

## Effectifs

De 5 à 12 Personnes